

L'information sur l'environnement des Mesnuls et de ses alentours

Veiller-Informer-Agir

La législation prévoit la large information du citoyen au travers de procédures et documents plus ou moins adaptés aux méthodes contemporaines de communication, bien des lois sur l'information publique ont été votées alors même qu'internet, les téléphones mobiles et les réseaux sociaux n'existaient pas. A cela s'ajoute trop souvent la volonté de l'administration et de ses représentants, au travers d'explications parfois biaisées

lorsqu'elles existent, de s'accaparer les décisions, leur processus et leurs motivations réelles. Inévitablement le citoyen se retrouve alors face au fait accompli, les démarches réparatrices sont lourdes voire illusoire et son rôle se cantonne à celui d'agent payeur sans aucun autre pouvoir.

Plus que jamais, la SDM s'efforce d'informer les mesnulois sur l'évolution programmée ou non de leur environnement. Croyez-nous, la tâche est rude !

A contrario, bon nombre des aspirations

profondes des populations sont élégamment ignorées. Les mots sont là, les documents administratifs regorgent de commentaires allant « dans le sens du poil », les études prônent la concertation et se réfèrent à la protection de l'environnement mais au final, ne nous y trompons pas, que sera le concret ? **BETON et BITUME.**

La SDM veut, elle, agir pour la défense de l'environnement et la qualité de vie à court et long terme dans nos villages. Nous rejoindre c'est se réapproprier notre avenir.

MR

Trafic et déviation

TOUJOURS RIEN...

Après avoir lu dans le Bulletin Municipal de mai dernier « *dans les prochains jours, avec les maires de Mareil-le-Guyon et des Essarts-le-Roi, nous adresserons au Préfet un arrêté d'interdiction aux poids lourds, de la RN10 à l'ex RN12* », après l'avoir entendu confirmé lors de la réunion publique de juin dernier et après avoir été rassurée par l'affirmation qu'en cas de blocage en sous-préfecture la mairie irait jusqu'au Tribunal Administratif, la SDM a tenté à plusieurs reprises de savoir où en était la procédure, sans succès. Devons-nous comprendre que cet arrêté n'a pas été pris dans les formes administratives usuelles ?

Nos questions à la mairie sont pourtant simples et légitimes : « L'arrêté a-t-il été pris ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ? »



excessive, dégradation des maisons, dévalorisation patrimoniale, air chargé de particules, gêne pour les exploitations commerciales (château, bistrot, épicerie, boulangerie, Toque Blanche...). Jusqu'à quand ?

QUID du plan B ?

Décrit dans le procès verbal de la réunion du groupe de travail municipalité/mesnulois du 9 décembre 2015, la création de "gênes" à la circulation pour limiter la vitesse de tous les véhicules était envisagée. Il s'agissait de placer sur la ligne droite des bacs à fleurs ou des chicanes en vue de ralentir le trafic. Où en sommes-nous ?

LA DÉVIATION...

Omniprésente dans les projets d'urbanisation de notre village, elle figure notamment sur des documents concernant le lotissement « les Bords de Guyonne ».... Nous suivons ce dossier avec les plus grandes inquiétude et vigilance !

HA

UN MANQUE DE TRANSPARENCE...

A l'origine, un groupe de travail « ad hoc » constitué d'élus et de mesnulois a pu étudier le sujet, un cabinet juridique dûment mandaté, payé sur nos deniers, a rendu un rapport qui conforte la pertinence de cette prise d'arrêté, de plus, autant que nous le sachions, notre population y est favorable et prête à se mobiliser, si besoin est, pour soutenir ses élus. Depuis nous nous étonnons de l'incompréhensible mutisme qui entoure ce dossier et fait que notre population n'est pas pleinement informée de son déroulement ! Où est le problème ?

DES CONSÉQUENCES QUI PERDURENT...

Outre la gêne à la population, rappelons qu'en matière de police administrative, le Maire est chargé de la sécurité et de la salubrité publique. La fréquentation de nos routes par les poids lourds n'est plus admissible ; insécurité des piétons, nuisance sonore, vitesse

Urbanisme – Projet des bords de Guyonne

Le contestable projet de construction de 10 à 12 logements (collectifs et individuels) en Bords de Guyonne, organisé par la Commune, suit son cours malgré les inquiétudes formulées par le groupe de travail sur l'Aménagement des Trois Secteurs et le refus d'un des propriétaires fonciers concernés de vendre son terrain.

Le conseil municipal tenu le 6 juillet 2016 a sélectionné un promoteur pour ce projet immobilier, il sera donc confié à la société FL2P de M. Renaud Monziès.

La SDM a demandé à M. le Maire de consulter le dossier approuvé incluant les réponses des candidats soumissionnaires. A ce jour nous n'avons toujours pas reçu de réponse...

CC

Une pensée pour nos anciens récemment disparus

Ces derniers mois ont été particulièrement difficiles où nous avons eu à déplorer la disparition de trop de nos anciens, amis de la Sauvegarde des Mesnuls. Les adhérents de notre association, et nous le savons beaucoup de mesnulois, se joignent à leur conseil d'administration pour adresser aux familles récemment endeuillées leurs plus sincères condoléances.

Un mois de septembre riche pour Les Mesnuls et ses associations

Forum des associations

Comme chaque année le forum des associations fut l'occasion donnée aux mesnulois de rencontrer en un lieu l'ensemble des associations locales (sportive, culturelle, culturelle, humaine ou sociétale). Bien sûr la SDM était présente et a pu rencontrer un public curieux et motivé. Quelques nouveaux adhérents se sont joints à nous, une bonne année. Juste un petit regret, le manque de signalisation de l'évènement qui a sans doute un peu occulté l'effort des exposants.



Archéologues chevronnés et simples randonneurs ont montré un vif intérêt aux explications qui leur étaient données. Jallon historique et géographique de notre village, la villa confirme son statut de curiosité intemporelle.



Vide grenier & Plein d'idées

Le populaire vide grenier a permis à la SDM d'accueillir sur son stand de très nombreux badauds venant tant des Mesnuls que des villages alentours. Outre la toujours utile vente de petits objets au profit de l'association, la SDM a mis cette année l'accent sur l'économie



d'énergie avec deux thèmes majeurs : le défi famille à énergie positive dont nous parlons plus bas et l'économie d'électricité domestique avec la promotion d'ampoules gratuites basse consommation. Un dimanche actif, agrémenté d'agréables discussions.

Balade découverte

Il faisait beau, c'était promis... L'objet du jour; la découverte des sentes. Notre balade dirigée et savamment commentée par un guide passionné nous a conduit le matin plutôt à l'est, l'après-midi plutôt à l'ouest avec entre deux le picnic que nous avons apporté. Découverte fut bien le mot puisque nous avons pu emprunter certains chemins privés, aimablement ouverts pour l'occasion, ou oubliés la commune ayant veillé à leur praticité pour l'occasion, nous les en remercions sincèrement. Une bonne formule à rééditer sans aucun doute.



Journées du patrimoine et de la citoyenneté

Au cours de ces journées nationales, avec l'aide de précieux bénévoles, la SDM a présenté la villa gallo-romaine de la Millière à bon nombre de visiteurs souvent partagés avec le site de Diodurum de Pontchartrain.

10ème défi - Familles à énergie positive

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat explique le défi Familles à Energie positive « L'objectif est de diminuer de manière ludique et conviviale sa consommation d'énergie d'au moins 8%, juste en adoptant quelques gestes simples sans perdre de confort ! Au cours de ce défi, des équipes de familles se regroupent entre amis, entre voisins, pour réduire leur consommation à la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques. Pour les participants, ce défi donne l'occasion de regarder de plus près ses consommations d'énergie pour faire des économies (200 euros en moyenne). Il s'agit d'une action concrète et efficace pour l'environnement fondée sur le partage de moments conviviaux accompagnés par des spécialistes des économies d'énergie ».

En 2013/2014 c'est une réduction moyenne de 18% de la consommation d'énergie, de 14% des émissions de CO2. C'est 3 300 kWh par an économisés en moyenne par foyer et 2 300 Teq CO2 évitées sur une année.



Le pari :
une économie de 8 % par rapport à l'hiver dernier.

Réunion d'information aux Mesnuls le lundi 7 Novembre

avec l'intervention de Laurence MONDON de l'ALEC de St Quentin en Yvelines.

Lancement du défi prévu pour le 26 Novembre

PRE-INSCRIPTIONS lors de la réunion d'information,

ou par mail à : contact@sdm-lesmesnuls.fr

ou auprès de membres du Conseil de la SDM près de chez vous

L'enquête publique sur la modification des cours du Guyon et de la Guyonne a reçu un avis favorable de Mr le Commissaire-enquêteur, l'aménagement des rives pourra donc être réalisé selon les préconisations du syndicat intercommunautaire (SIAMS).

Pistes cyclables

Dans le cadre des travaux en cours, la commune des Mesnuls nous a fait parvenir un projet d'aménagement de pistes cyclables sur route et sur chemin.

La section d'itinéraire présentée, d'une longueur de quelques 2500 mètres, passe par la Grande rue, la rue de Beauregard avec des bandes cyclables tracées sur la route, puis le chemin des Fontenelles pour rejoindre enfin le chemin de l'Aunay Bertin. Il s'agit là d'aboutir à la gare de Méré.

Des réunions seront organisées prochainement avec les différents participants des villages de Saint-Rémy-l'Honoré, Bazoches, Mareil-le-Guyon et Méré afin de travailler ces approches, coordonner les propositions et de passer aux chiffrages. Parallelement, les différentes instances concernées par ce type de projet seront consultées et associées afin d'avancer dans les meilleures conditions.



HA

Droit à l'information

Dans sa grande sagesse, le législateur a prévu que tout citoyen a le droit de consulter tous les documents administratifs (sauf ceux classés ou personnels) et d'en obtenir une copie papier ou numérique, c'est un droit essentiel pour assurer la transparence administrative. La « loi CADA », a créé ce droit en 1978 et précise les modalités et conditions de coût de ces consultations (*en gros, sur papier = 0,18€ coût maxi de la feuille A4, sur CDrom = 2,75€ par CD, sans frais par courrier électronique, ce qui devient la norme*). En dehors des documents déjà publiés et mis à la disposition du public, l'administration a un mois pour répondre à une demande, faute de quoi le silence est regardé comme une décision implicite de refus de communication.

N'hésitez donc pas à demander **par écrit** les documents qui vous sont nécessaires pour vos dossiers ou pour l'exercice de vos droits citoyens.

Allez les Jeunes...

Un peu de votre temps pour votre futur :

- 15 ans à 23 ans et mesnulois
- la SDM, c'est 5€ par an.

Inscrivez-vous sur <http://www.sdm-lesmesnuls.fr>

